

BUSSAC info



N° 60

DEUXIEME TRIMESTRE 1996

SOMMAIRE

BUSSAC INFO

**BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATION**

N° 60

DEUXIEME TRIMESTRE 1996

Responsable de la publication:
Guy Chapuis.

Rédacteur en chef:
M.C. Pommier

Comité de rédaction:
M.C. Allinand, M.J. Chapuis, B.
Gaillard.

ISSN : 0776-2246

3	Editorial
	Informations municipales
4	Conseil municipal du 4 avril 1996
6	Conseil municipal du 8 mai 1996
9	Info CCAS
11	Budget primitif 1996
	Informations locales
15	Etat civil - Divers
16	Rallye national de Saintonge
17	Bavardages au pied de l'église
18	Les déchets, l'environnement et vous
19	Bref et vrac
20	Nouvelles
22	Photos travaux
23	Conseil d'école du 1er avril 1996
25	La fête de l'école
	Foyer rural
26	Le mot du président
27	Assemblée générale du Foyer rural
31	Football
32	Tennis de table
33	Activité dessin - peinture
34	Gymnastique volontaire
36	Informatique

En couverture : Foire à la brocante du 2 juin organisée par la section jumelage du foyer rural

La rédaction vous prie de bien vouloir l'excuser pour le retard très probable de la diffusion de « Bussac info » ce trimestre ainsi que pour la disparité de la mise en page. En effet à l'heure où je frappe ces lignes, pannes techniques et autres font que je recommence la mise en page du journal à 0 et que seul l'avenir dira si le mauvais sort va continuer à s'acharner contre cette parution.
A bas les disques durs défectueux !

A VENDRE
Toile de tente 5 places
Petit prix
Tél. : 46 92 12 88

A VENDRE
Living en chêne
3000 F
Tél. : 46 97 27 69 (H.R.)

DEMANDE D'EMPLOI
Cherche heures de ménage, repassage.
Madame Jacqueline DAUNAS
42, chemin de Montvollant
Tél. : 46 95 06 22

Artisan plâtrier
Jacques MENUET

- Carrelage
- Placo-plâtre
- Cheminées et foyers fermés
- Escalier sur voûte sarrazine

17100 BUSSAC SUR CHARENTE
Tel 46.93.46.75

Editorial

Une nouvelle voie s'est ouverte devant la mairie : « le chemin des Grands Champs ». Pour l'instant elle dessert les pavillons réalisés avec l'office d'HLM ainsi que la première tranche du lotissement communal. Ultérieurement elle rejoindra le chemin du Grand Fief traversant le nouveau centre bourg. Ainsi se poursuit la restructuration de notre commune autour des équipements publics (école, mairie, salle municipale et installations annexes du Foyer rural) et des activités commerciales et libérales regroupées autour de la place des Chaumes.

Ensemble pavillonnaire bien dessiné et convenablement exécuté, les six logements HLM viennent compléter l'équipement de la commune en logements sociaux. Cet équipement commencé depuis plusieurs années comprend déjà les trois appartements de l'ancien presbytère réalisés avec la SEMIS ainsi que trois logements communaux plus anciens. Bien sûr nous avons veillé à ce que leur attribution réponde aux besoins pour lesquels ils ont été conçus et financés.

Dans le même temps des constructions individuelles s'élèvent sur le lotissement communal. L'étude d'aménagement d'une deuxième tranche est lancée.

Par ailleurs, la lecture du budget révélera qu'un effort important est aussi réalisé pour l'amélioration et l'entretien de la voirie et des bâtiments ainsi que pour la protection du patrimoine.

L'assemblée générale du foyer rural témoigne du dynamisme de la vie associative.

Dans la morosité ambiante ne négligeons pas les motifs d'optimisme !

Guy Chapuis

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 1996

ORDRE DU JOUR :

- 1-Compte administratif 95 : Présentation-vote*
- 2-Compte de gestion 95 : Approbation*
- 3-Budget primitif 1996*
- 4-Vote du taux des taxes*
- 5-Indemnités du maire et des adjoints*
- 6-Location des salles municipales*
- 7-Office public H.L.M : Garantie d'emprunt*
- 8-Pavillons H.L.M : Réalisation de l'assainissement*
- 9-Programme local d'animation jeunesse*
- 10-Saintonge Romane*
- 11-Vente des lots du lotissement communal*

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie le 4 avril 1996 à 18 heures, sous la présidence de Guy Chapuis, Maire.

Il est procédé à la lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur René FAVEAU, ancien maire de la commune, récemment décédé.

1- Compte administratif 95, présentation-vote

Après sa présentation par Monsieur le Receveur, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 95 mis aux voix par Monsieur Daniaud (hors la présence de Monsieur le Maire). L'excédent de fonctionnement (55 243,73 F) sera repris au budget supplémentaire de 1996. L'excédent d'investissement (249 900 F) est lui repris au budget primitif.

2- Compte de gestion 95

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion établi par le receveur.

3- Budget primitif 1996

Le Maire présente la section fonctionnement du B.P 96, monsieur le receveur la section d'investissement. Le Conseil municipal vote à l'unanimité ce budget ainsi équilibré :

* dépenses et recettes de fonctionnement : 2 281 157 F

* dépenses et recettes d'investissement : 949 716 F

Les principaux programmes retenus sont :

- Réfection de la couverture de l'église et zinguerie
- Installation d'une alarme au Groupe Scolaire
- Aménagement de la salle d'archives de la mairie
- Aménagement du logement près de la mairie + ravalement de façades d'un logement de l'école
- Poursuite du lotissement des Grands Champs.

Informations municipales

4- Vote du taux des taxes

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide d'adopter pour 1996 les taux suivants :

* taxe d'habitation	6,80 % (6,60 % en 1995)
* taxe foncière sur les propriétés bâties	13,30 % (12,90 % en 1995)
* taxe foncière sur les propriétés non bâties	35,79 % (sans augmentation)
* taxe professionnelle	11,13 % (sans augmentation)

5- Indemnités du maire et des adjoints

L'augmentation de la population au 1/1/96 entraîne un changement d'indice pour les élus. Toutefois, le Maire propose de limiter à 70 % du taux réglementaire les indemnités correspondantes. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6- Location des salles municipales

Le Conseil confirme la gratuité de l'utilisation des salles municipales par le Foyer Rural et les associations qu'il fédère. Par contre, pour tous les autres types d'association, il sera appliqué le tarif « particuliers Bussacais » soit un demi-tarif.

7- Office public H.L.M , garantie d'emprunt

Le Conseil municipal décide que la commune peut accorder sa garantie à l'Office Public H.L.M pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 46 000 F (taux 1%, durée: 30 ans) que cet organisme se propose de contracter auprès du Comité Interprofessionnel du Logement, pour la construction de 6 pavillons dans le lotissement des Grands Champs.

Il en est de même pour le prêt de 114 986 F (taux 4,30 %, durée : 32 ans) contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Egalement pour celui de 1 309 938 F (taux 4,80 %, durée : 32 ans) auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

8- Pavillons H.L.M ,réalisation de l'assainissement

Le Conseil municipal accepte le devis présenté par l'entreprise DOMINIQUE ET MONORY pour la réalisation de l'assainissement individuel, d'un montant de 76 315,68 F. L'O.P.H.L.M participera à ce financement pour 40 000 F.

9- Programme local d'animation jeunesse

Le Maire présente au Conseil municipal d'une part le dossier établi conjointement par la Mairie et le Foyer Rural pour un projet local d'animation jeunesse et sports, (P.L.A.J.S), d'autre part le dossier de l'école pour un contrat d'aménagement du Temps de l'Enfant (C.A.T..E).

Après examen du contenu de ces documents, notamment du budget prévisionnel, le Conseil municipal donne son accord pour que le Foyer Rural et l'école sollicitent une aide financière de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports.

10- Saintonge Romane

La commune de Sainte-Radegonde a demandé son adhésion au Syndicat de pays Saintonge Romane. Les communes de Belluire, Biron, Mazerolles, Montils, Pérignac, Saint-Léger et Salignac-sur-Charente demandent leur retrait du Syndicat de pays Saintonge Romane.

Lors de la réunion du Comité syndical du 23 février 1996, le Comité a délibéré en faveur de l'entrée de la commune de Sainte-Radegonde dans le Syndicat de pays Saintonge Romane et pour le retrait des communes de Belluire, Biron, Mazerolles, Montils, Pérignac, Saint-Léger et Salignac-sur-Charente.

Il soumet ladite entrée et lesdits retraits à tous les Conseils municipaux des communes déjà adhérentes.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve l'entrée de la commune de Sainte-Radegonde,
- approuve le retrait des communes de Belluire, Biron, Mazerolles, Montils, Pérignac, Saint-Léger et Salignac-sur-Charente.

11- Vente des lots du lotissement communal

- Le Maire informe le Conseil de l'acquisition du lot N°3 sis dans le lotissement communal des Grands Champs par Monsieur et Madame BENETEAU Serge. Ce lot est cadastré Section AK N°859 pour une contenance de 9a 22ca.

Le Conseil autorise le Maire à effectuer les formalités nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

- Le Maire informe le Conseil de l'acquisition du lot N°4 sis dans le lotissement communal des Grands Champs par Monsieur et Madame BALANGUE Alain. Ce lot est cadastré Section AK N°860 pour une contenance de 9a 00 ca.

Le Conseil autorise le Maire à effectuer les formalités nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

- Le Maire informe Le Conseil de l'acquisition du lot N°5 sis dans le lotissement communal des Grands Champs par Monsieur et Madame JENNER Jean-François. Ce lot est cadastré Section AK N°861 pour une contenance de 8a 77ca.

Le Conseil autorise le Maire à effectuer les formalités nécessaires et à signer l'acte à intervenir.

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MAI 1996

ORDRE DU JOUR :

1-Projet de création d'une communauté de communes

2-Projet de dissolution du SIVOM

3-Demandes de subvention

4-Legs Couprie

5-Syndicat informatique : désignation d'un délégué supplémentaire

6-Indemnité pour travaux supplémentaires allouée à la secrétaire de mairie

7-Prix de vente des lots du lotissement des Grands Champs

8-Convention Commune/SIVOM

9-Questions diverses

Le 8 mai 1996, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie à 20h 45, sous la présidence de Guy Chapuis, Maire.

Madame Durand donne lecture du procès verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

1-Projet de création d'une communauté de communes

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lors de la réunion du 27 mars 1996, le Comité Syndical de la région de Saintes a pris une délibération de principe demandant la création d'une communauté de communes, conformément à la loi n° 92-125 du 6 février 1992.

Cette communauté aura pour périmètre les communes suivantes :

Bussac, La Chapelle-des-Pots, Chermignac, Colombiers, Courcoury, Le Douhet, Ecurat, Fontcouverte, Les Gonds, La Jard, Nieul-les-Saintes, Pessines, Préguillac, Saint-Georges-des-Coteaux, Saint-Sever de Saintonge, Saint-Vaize, Saintes, Thénac, Varzay, Vénérand.

Outre les compétences obligatoires, à savoir l'aménagement de l'espace et les actions de développement économiques intéressant l'ensemble de la communauté, elle exercera dans les mêmes conditions la compétence de protection et de mise en valeur de l'environnement dans le cadre du schéma départemental. D'autres compétences facultatives seront exercées. Elles seront détaillées dans les statuts de la future communauté.

Il convient à présent que chaque commune délibère.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, adhère à ce projet et demande au Préfet d'arrêter le périmètre de ce futur établissement public aux 20 communes susvisées.

2-Projet de dissolution du SIVOM

Monsieur le Maire explique que suite à la délibération qui vient d'être prise concernant la création de la communauté de communes, il convient à présent de décider de l'avenir du SIVOM.

En effet, la communauté va reprendre en totalité les compétences de celui-ci, et le SIVOM n'ayant plus lieu d'être, il convient de le dissoudre.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, demande la dissolution du SIVOM lorsque :

- la communauté de communes sera créée,
- les conditions financières et patrimoniales du transfert de compétences seront réalisées.

3-Demandes de subvention

* Réfection de la toiture de l'église et de son «ballet » : demande de subvention.

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de faire procéder à la réfection de la toiture de l'église et de son « ballet ».

Ces travaux sont estimés à 224 047 F.

Le Conseil municipal constate la nécessité de procéder dans les meilleurs délais à ces travaux de grosse réparation de cet élément du patrimoine communal.

En raison de l'importance de leur coût, il sollicite une subvention du Conseil Général au taux le plus élevé.

* Réfection de la toiture de l'église et de son « ballet » : demande de subvention.

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de faire procéder à la réfection de la toiture de l'église et de son « ballet ».

Ces travaux sont estimés à 224 047 F.

Le Conseil municipal constate la nécessité de procéder dans les meilleurs délais à ces travaux de grosse réparation de cet élément du patrimoine communal.

En raison de l'importance de leur coût, il sollicite une subvention dans le cadre de la dotation globale d'équipement au taux le plus élevé.

4-Legs Couprie

Le Maire invite le Conseil municipal, conformément aux dispositions du testament de monsieur Jean COUPRIE, à désigner une jeune fille devant bénéficier, en 1996, des arrérages du legs de 25 000 F fait par le susnommé à la commune de Bussac sur Charente.

Le Conseil, après examen dudit testament, désigne à l'unanimité mademoiselle Nadine TEISSEIRE, née à Saintes, le 9.1.1977 pour recevoir le dit legs.

5-Syndicat informatique , désignation d'un délégué supplémentaire

Désignation d'un second délégué suppléant au Syndicat Mixte pour l'informatisation communale: Monsieur RAULT est désigné pour être ce second délégué suppléant.

6-Indemnité pour travaux supplémentaires allouée à la secrétaire de mairie

Le Maire informe le Conseil municipal du décret n°91-875 du 6 septembre 1991 qui précise dans son article 3 que les indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires peuvent être attribuées aux fonctionnaires territoriaux d'administration générale (Catégories A et B dont l'indice brut est supérieur à 380).

Le taux moyen est de 6301 F, le taux maximum est de 12 602 F.

Le Conseil, constatant que la secrétaire remplit les conditions (son indice brut est 535) décide de lui allouer l'indemnité au taux de 7000 F (calculé au prorata de son temps de travail).

7-Prix de vente des lots du lotissement des Grands Champs

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 11.11.95 dans laquelle le Conseil municipal fixait le prix de vente au m2 des lots du lotissement des Grands Champs.

Un des acquéreurs ayant contracté un prêt d'Accession à la Propriété (P.A.P), le taux de T.V.A est de 5,5% et non pas de 20,6%. En conséquence, pour ce type de prêt le prix au m2 sera de 80 F T.T.C.

Pour les autres types de prêt, le prix au m2 demeurera à 90 F le m2.

8-Convention Commune/SIVOM

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que à la suite du vote du budget primitif et après concertation et étude préalable de la commune et du SIVOM, la réalisation des travaux (travaux neufs voirie : 82323,72) pouvait être confiée au SIVOM.

Les conditions dans lesquelles ces programmes devront être exécutés sont conformes à la loi du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique, les droits et obligations des parties devant être définis par une convention dont il donne lecture.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :

- de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec le SIVOM dans les conditions qu'il vient d'exposer
- de l'autoriser à inscrire au compte 25 des budgets primitif et supplémentaire de l'exercice de 1996 les montants correspondants.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ces propositions.

9-Questions diverses

* Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Comité de jumelage lui demande l'autorisation d'organiser une Foire à la Brocante le dimanche 02 juin 1996.

Le Conseil municipal donne son accord

Informations municipales

* Monsieur RAULT se propose d'être délégué auprès des Pompes Funèbres Intercommunales du SIVOM.

* Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la rencontre qui aura lieu en mairie entre deux vidangeurs, un responsable de la D.D.A.S.S et des représentants de la municipalité pour essayer de trouver une solution au problème de déversement des matières de vidange.

Il faut savoir que Monsieur DE ROUX a par courrier attiré l'attention de monsieur BARON, maire de Saintes sur ce problème qui pourrait se résoudre par l'aménagement de la station d'épuration.

* Epandage des boues de la station d'épuration de Saintes : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de périmètre d'épandage des boues résiduelles de la station d'épuration de la ville de Saintes. Ce périmètre comporte des parcelles agricoles de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord de principe sur l'épandage des boues résiduelles de la station d'épuration de la ville de Saintes sur la commune sous réserve que :

- le cahier des charges des épandages soit porté à sa connaissance
- les périmètres de protection de captages d'eau potable soient respectés
- cet épandage soit strictement limité aux parcelles pour lesquelles les propriétaires ont donné leur accord.

Cet avis ne préjuge en rien de l'accord définitif qui sera donné par le Conseil municipal lors de l'enquête publique relative à la procédure d'autorisation du périmètre d'épandage.

* Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que si la réunion qui s'est tenue à propos du débat sur le service national l'a été sous la maîtrise du Foyer Rural c'est que la circulaire reçue en mairie le proposait. Mais l'initiative partait de la mairie.

INFO C.C.A.S

ENQUETE AUPRES DES BUSSACAIS DE PLUS DE 70 ANS..SUITE ET FIN

Dans le dernier BUSSAC INFO, nous avons fait état des résultats globaux de l'enquête que nous avons menée en début d'année sur les besoins des personnes de plus de 70 ans.

Après un dépouillement attentif, nous avons procédé à la recherche des solutions à apporter aux demandes formulées par les plus anciens d'entre nous.

Des fiches de renseignements ont été établies par besoins (transport, télé-assistance, aide ménagère etc...).

Chaque personne ayant demandé des renseignements sur l'un ou plusieurs de ces services, a reçu, courant juin, une lettre accompagnée d'une ou plusieurs fiches, correspondant aux besoins qu'elle avait exprimés.

Les problèmes particuliers ont été traités individuellement, et une proposition a été faite aux personnes qui n'étaient pas équipées de sanitaires intérieurs.

Nous espérons ainsi avoir répondu à l'attente de chacun.

A noter que nous avons eu le plaisir de constater que, sauf quelques personnes, les Bussacais se portent plutôt bien.

Serait-ce qu'il fait bon vivre à BUSSAC ?...

Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à : Mme DURAND (adjointe aux affaires sociales). Permanence le lundi de 17h à 18h ou sur rendez-vous.

CREATION D'UNE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE

A plusieurs reprises, il a été demandé à la commune de participer financièrement aux voyages scolaires linguistiques organisés par le collège.

Ces demandes ont été formulées, soit par le collège, soit par les parents d'élèves.

Le bureau du C.C.A.S a décidé de répondre à cette demande, *sous certaines conditions*, considérant que son rôle était d'aider *seulement* les familles ayant des revenus limités.

Nous portons à votre connaissance la liste des conditions à remplir, et les montants pouvant être attribués.

A noter que 2 subventions ont été attribuées au 2ème trimestre 1996 à 2 familles qui en avaient fait la demande.

Conditions à remplir pour l'attribution d'une subvention destinée à un voyage scolaire

- Etre résidant Bussacais
- Etre élève de collège (6°, 5°, 4°, 3°)
- Déposer la demande par écrit, avant la date du voyage
- Fournir → le dernier avis d'imposition du ménage
→ une attestation du collège précisant le coût du voyage
- La subvention ne pourra être supérieure au 1/3 du prix total du voyage
- Une seule subvention sera attribuée par élève durant le cycle
- La subvention sera virée par mandat administratif sur le compte du demandeur et non pas au collège
- Le montant de la subvention sera déterminée en fonction du Quotient Familial selon les barèmes ci-dessous :

Quotient familial mensuel	Subvention
< 1450	500
1451 / 2100	400
2101 / 2600	300
2601 / 3050	200
3051 / 3600	100
> 3600	0

**Quotient Familial = Revenu Imposable (après abattements)
nombre de parts**

Le bureau du C.C.A.S.

Budget primitif 1996

Afin d'en faciliter la lecture, la présentation du budget 1996 sera semblable à celle des budgets antérieurs.

Elaboré avec le concours de M. le Receveur de Saintes-banlieue (M. Couval), il s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 3 230 873 F

- section de fonctionnement : 2 281 157 F

- section d'investissement : 949 716 F

Section de fonctionnement, (vue d'ensemble)

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement les services : restauration et garderie scolaires, rémunération des personnels, frais de gestion générale ainsi que l'entretien des bâtiments et de la voirie.

Compte	Libellé	1995	1996
60	Denrées et fournitures	156 000	171 500
61	Frais de personnel	957 800	992 500
62	Impôts et taxes	8 050	8 300
63	Travaux et services extérieurs	240 000	287 000
64	Participations et contingents	167 928	196 495
65	Allocations - subventions	29 700	33 700
66	Frais de gestion générale	161 106	192 580
67	Frais financiers	137 884	124 082
68	Dotation aux amortissements		
69	Charges exceptionnelles		
82	Charges antérieures		
83	Prélèvements	302 000	275 000
	Dépenses de fonctionnement	2 160 468	2 281 157

Les recettes de fonctionnement

Elles proviennent pour l'essentiel des dotations de l'Etat, des contributions directes, des produits de l'exploitation (restauration et garderie) et des produits domaniaux (locations).

Chapitre	Libellé	1995	1996
70	Produits de l'exploitation	150 000	155 000
71	Produits domaniaux	65 400	68 300
72	Produits financiers		
73	Recouvrements-subventions	259 674	262 199
74	Dotations reçues de l'Etat	851 235	933 585
75	Impôts indirects	15 400	17 300
76	Impôts directs autres que contributions		
77	Contributions directes	818 759	844 773
78	Travaux d'équipement en régie et autres		
79	Produits exceptionnels		
82	Produits antérieurs		
	Recettes de fonctionnement	2 160 468	2 281 157

Informations municipales

Section d'investissement (vue d'ensemble)

Les dépenses d'investissement

Suivant les propositions des commissions et la décision du conseil municipal, elles concernent principalement des travaux de voirie, des travaux et équipements de bâtiments, des acquisitions de terrains et de matériel.

Compte	Libellé	1995	1996
06	Déficit d'investissement reporté		
13	Frais extraordinaires	1 366	1 366
16	Remboursement d'emprunts	21 467	23 230
18	Reglem. dettes long moyen terme	169 277	184 476
21	Acquisition de biens meubles et imm.	87 800	43 308
232+235	Travaux de bâtiment et de génie civil	411 400	618 205
233	Travaux de voies et réseaux		
253/4	SIVOM	237 800	77 000
26	Acquisition de titres et valeurs		
27	Dépôts et cautionnements versés		
29	Dépenses imprévues	2 483	2 131
	Dépenses d'investissement	931 593	949 716

Les recettes d'investissement

Elles proviennent essentiellement de l'excédent d'investissement reporté, des prélèvements sur la section de fonctionnement, de remboursement de la TVA sur les travaux d'investissement réalisés en 92, des subventions obtenues.

Compte	Libellé	1995	1996
06	Excédent d'investissement reporté	299 000	249 900
1053	Subventions d'équipements, dons et legs	32 000	34 720
1059	Participation OPHLM		40 000
11	Prélèvements sur recettes de fonct.	302 000	275 000
13	Amortis. et reprises de frais extraord.		
14	Participations à tx d'équipement TVA	178 944	94 972
1410	Vente de terrains		202 425
16	Produit des emprunts		
18	SIVOM (emprunts)	36 000	38 000
21	Aliénation de biens meubles et imm.		
243	Indemnisations assurances voirie	70 502	
25	Recouvrement de créances	13 147	14 699
26	Aliénation de titres et valeurs		
27	Dépôts et cautionnements récupérés		
	Recettes d'investissement	931 593	949 716



Informations municipales

Nota : Les informations communiquées sont extraites de documents comptables qui peuvent être consultés à la mairie.

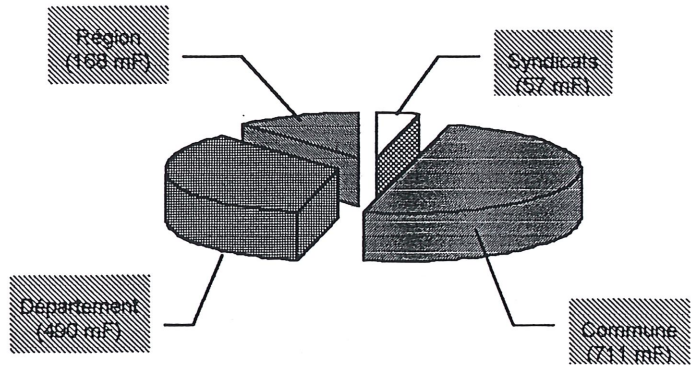
A propos des contributions directes

Ce sont les impôts directs locaux, généralement considérés comme les impôts communaux. En fait, moins de la moitié du produit revient à la commune.

Ils sont alimentés par quatre taxes :

- TH : taxe d'habitation
- FB : taxe foncière sur les propriétés bâties
- Fnb : taxe foncière sur les propriétés non bâties
- TP : taxe professionnelle

Répartition du produit des impôts locaux perçus sur Bussac en 1995 (en milliers de francs)



Taux des Taxes



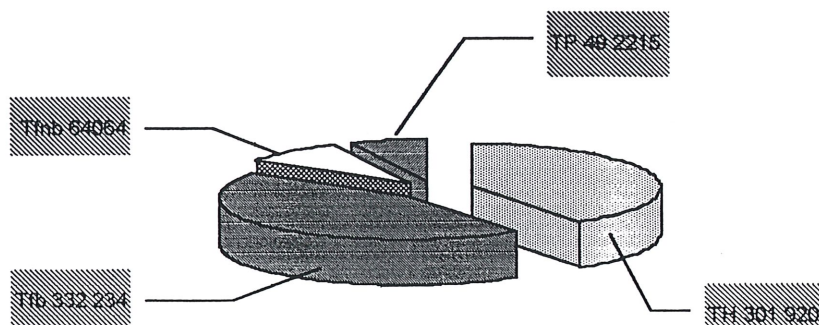
	TH	Fb	Fnb	TP
1991	5,43	11,76	35,79	11,13
1992	5,90	11,76	35,79	11,13
1993	6,20	12,35	35,79	11,13
1994	6,40	12,60	35,79	11,13
1995	6,60	12,90	35,79	11,13
1996	6,80	13,30	35,79	11,13

Les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties augmentent respectivement de 3,03 % et de 3,10 %.

Les taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe professionnelle restent inchangés.

Le produit global des contributions directes augmente ainsi de 2,29 %.

Produit des taxes



Informations municipales

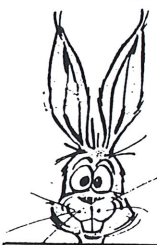


Tableau comparatif des quatre taxes, année 1995

Désignation des taxes	Taux moyens communaux de 1995		Bussac	Taux plafonds à ne pas dépasser pour 1996
	Niveau national	Niveau départ.		
Taxe d'hab	12.59	10.09	6.80	30.96
Foncier bâti	15.95	21.11	13.30	51.75
Foncier non bâti	38.99	43.15	35.79	104.94
Taxe profes.	14.06		11.13	27.21



Quelques commentaires

Dépenses :

Elles progressent globalement de 5,5 %, progression principalement due à :

- l'accroissement des charges d'entretien (bâtiments et voirie)
- l'accroissement des participations extérieures
 - . contingent pour service d'aide sociale : + 13,5 %
 - . contingent pour service d'incendie : + 12,5 %
- des charges nouvelles liées à la disparition de la franchise postale.

On notera la diminution des frais financiers (intérêts des emprunts) résultant de la diminution de la dette.

Recettes :

- l'augmentation des dotations de l'Etat (+ 9,67 %) résulte pour l'essentiel de l'accroissement de la population constaté par le recensement complémentaire.
- le produit des contributions directes progresse de 2,59 %.

Section d'investissement

L'important effort d'investissement portera essentiellement sur :

- . des travaux d'aménagement de bâtiments (école, mairie)
- . des travaux de rénovation du patrimoine : réfection de la couverture de l'église (non subventionnée en 1995)
- . un important programme de voirie communale : poursuite de la viabilisation du lotissement des Grands Champs, de l'aménagement du virage du Pontreau.

Etat civil

Naissances



Bussac info est heureux de saluer la venue de :

- Pierre, François, né le 26 avril, fils de M. et Mme Didier AUMONIER, 17 chemin des moulins
- Paul, Pascal, né le 11 avril, fils de M. et Mme Jean-Jacques CARBONNE, 347 route du Val de Charente
- Florine, née le 19 avril, fille de M. et Mme Christophe DUGARCEIN, 12 chemin de la grave.

Décès

- Marcelle TOURNEUR veuve EMERIT, 61 chemin du bois Morineau, décédée le 3 avril
- Francis GREMILLON, 3 impasse du vieux bourg, décédé le 16 avril.

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

Service de garde des médecins

Faites le 46 93 13 13 et vous aurez directement le médecin de garde du week-end.



Messes à Bussac

14 juillet à 9h15

11 août à 9h15

15 août à 19h (suivie d'un pique-nique)

8 septembre à 9h15

Service national

Si vous êtes nés en avril, mai, juin 1979, faites-vous recenser à la mairie de votre domicile entre le premier et le 30 juillet 1996

Le rallye National de Saintonge

revient sur Bussac, samedi 27 juillet

AVIS AUX BUSSACAIS

Tous les habitants de Bussac recevront un courrier 8 à 10 jours avant l'épreuve, les informant du parcours emprunté par la course et leur donnant quelques consignes de sécurité.

Tous les riverains du parcours recevront la visite d'une personne de l'organisation leur expliquant le déroulement de l'épreuve et susceptible de répondre à leurs questions.

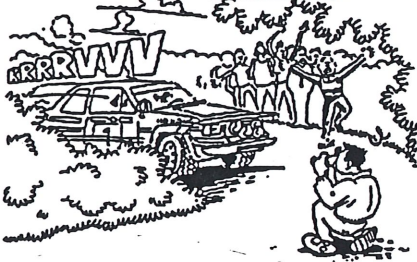
Les routes concernées seront ouvertes à la circulation

- le matin du 27 juillet, jusqu'à 10h
- de 12h 30 à 14h
- de 20h 30 à 22h

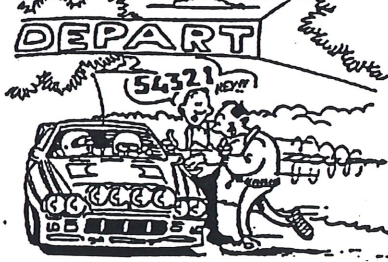
En cas d'urgence et en dehors de ces séquences horaires, il est possible, en contactant un des commissaires de course répartis sur l'ensemble du parcours de pouvoir procéder à une évacuation urgente.

QUELQUES CONSEILS DE SECURITE POUR TOUS LES SPECTATEURS

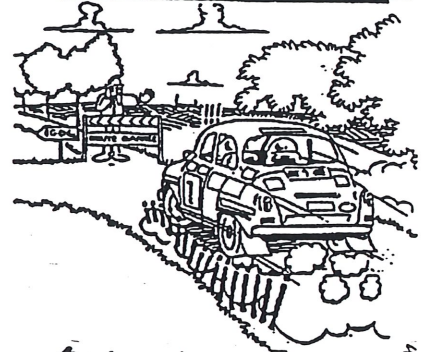
ÉCOUTEZ LES COMMISSAIRES



NE GÊNEZ PAS LE DÉPART



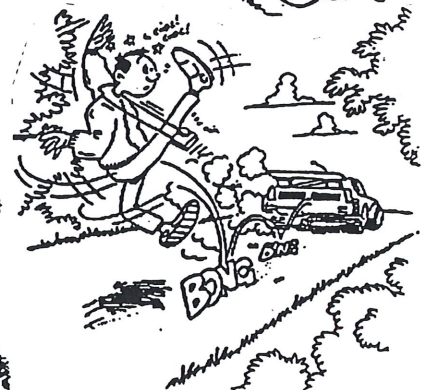
NE RESTEZ PAS DANS LES ÉCHAPATOIRES



ATTENTION AUX PROJECTILES



NE MARCHEZ PAS SUR LA ROUTE



SOYEZ TOUJOURS ATTENTIF

Bavardages au pied de l'église

□ La place de l'église

Elle s'est appelée « Place du maréchal Pétain » pendant une courte période, ainsi qu'en atteste une délibération du Conseil municipal de l'époque.

□ Le lierre du contrefort de l'église.

M. James Vieuille, plus de soixante dix ans, se souvient d'avoir, quand il était petit garçon, attrapé à l'épuisette les moineaux qui y nichaient. Mais que font donc M. le Maire et ses adjoints ...depuis au moins soixante ans que ce lierre est suffisamment énorme pour que les oiseaux y trouvent refuge ?

□ Sépultures en archives

Le 1^{er} d'octobre 1661 mourut Claude fils de Bertrand Mariau avocat en Parlement et de Françoise Baudouin ses père et mère âgé de deux ans fut enterré le lendemain dans l'église Paroissiale Notre Dame de Bussac en payant à la fabrique les droits taxés par l'ordonnance de Monseigneur par moy Cuve Souffigne Delafargue pbr.

Le 9^o Octobre mil six Cens Soixante un mourut Jean Huteau laboureur à bras âgé de septante deux ans fut enterré le même jour dans le Cimetière de Notre Dame de Bussac Sepulture de ses Ancêtres par moy Cuve Souffigne Delafargue pbr.

L'onzième jour du mois d'octobre 1661 mourut Fiacre Toulou Bohème de Nation fut enterré le lendemain sous le ballet de l'église Notre Dame de Bussac au devant la porte de l'église moyennant un écu qu'on a donné pour la réparation de la dite église par moy Cuve Souffigne Delafargue pbr.

Traduction

« Le premier d'octobre 1661 mourut Claude fils de Bertrand Mariau avocat en parlement et de Françoise Baudouin ses père et mère âgé de deux ans, fut enterré le lendemain dans l'église paroissiale Notre Dame de Bussac en payant à la fabrique* les droits taxés par l'ordonnance de Monseigneur, par moi curé soussigné Delafargue prêtre.

Le 9 octobre 1661 mourut Jean Huteau laboureur à bras** âgé de septante deux ans, fut enterré le même jour dans le cimetière de Notre Dame de Bussac sépulture de ses ancêtres par moi curé...

L'onzième jour du mois d'octobre 1661 mourut Fiacre Toulou bohème de nation***, fut enterré le lendemain sous le ballet de l'église Notre Dame de Bussac au devant la porte de l'église moyennant un écu qu'on a donné pour la réparation de la dite église, par moi curé... »

*Le conseil de fabrique: existe dans chaque paroisse, assemblée de catholiques chargés d'administrer les biens de l'église.

**Laboureur à bras: laboureur ne possédant pas de bête de trait et donc plus pauvre que le « laboureur à boeufs »

***Bohème de nation: mis pour bohémien ou gitan. Ils ne sont en principe pas recensés (au même titre que les protestants et les juifs) sur les registres des paroisses, jusqu'à ce que l'état civil passe des mains de l'église à celles de la commune, en 1792. Peut-être celui-ci était-il converti...

Nota: Le cimetière, comme partout entoure l'église. Mais on enterre aussi ses défunts dans l'église, sous le ballet. L'inhumation se fait couramment le jour même ou le lendemain du décès, la cérémonie est courte surtout lorsqu'il s'agit d'enfants très jeunes dont la mort est si fréquente à cette époque.

Les déchets, l'environnement et vous

Cinq jeunes, employés par le SIVOM de Saintes, ont réalisé une enquête lors des journées de l'environnement, destinée à évaluer le niveau d'informations de la population sur les déchets. Celle-ci a été effectuée sur les communes de Chaniers, Saint-Georges-des-Côteaux, Bussac, Thénac et sur les marchés saintais (Saint Pallais, Cours Reverseaux, Saint Pierre).

Il apparaît que la moitié des personnes interrogées pensent savoir ce que deviennent leurs ordures ménagères. Néanmoins, elles supposent qu'il y a une unité de broyage-compostage à Brassaud (26%) et une usine d'incinération (28%) alors que cette dernière n'existe pas. D'autre part, un tiers de la population ne sait pas que la gestion de ses déchets revient au SIVOM.

En ce qui concerne le comportement des habitants vis-à-vis du tri, nous constatons qu'encore 10% ne trient aucune catégorie de déchets alors que 86% trient le verre et 43% d'autres déchets (papiers, déchets verts, médicaments, encombrants...). Pour 72% d'entre eux, ils vont même jusqu'à se déplacer, avec une nette préférence pour la déchèterie des Arcivaux (33%). Parmi ceux qui ne trient pas, 52% sont prêts à le faire, cependant 33% pensent que l'information est suffisante.

En analysant l'opinion de la population nous remarquons que les 4/5 sont prêts à trier leurs ordures ménagères et 34% d'entre eux ne redoutent rien quant à la collecte sélective.

D'autre part, 66% estiment manquer d'informations avec une variation selon les tranches d'âges:

Information	Moins de 18 ans	De 18 à 25 ans	De 26 à 40 ans	De 41 à 60 ans	Plus de 60 ans
Suffisante	50%	18%	29%	29%	49%
Insuffisante	33%	56%	47%	51%	30%
Inexistante	17%	26%	24%	19%	16%

Parmi les personnes qui trouvent que l'information est suffisante nous relevons un réel manque d'intérêt puisque, entre autres, 74% ne savent pas qu'il existe une unité de broyage-compostage et 56% ne souhaitent pas participer à une réunion sur le thème des déchets.

L'étude de ce sondage révèle donc trois points essentiels : la population manque d'informations, elle souhaite savoir quelles sont les installations mises à sa disposition et enfin elle est prête à trier ses déchets.

Pour conclure, nous tenons à remercier les personnes qui ont bien voulu répondre à notre enquête car, grâce à celle-ci, nous allons pouvoir avancer dans nos démarches.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter votre mairie.

Bref et vrac

☐ A propos de l'eau

- Contrôle sanitaire de l'eau distribuée:

Les dernières analyses ont été réalisées par le laboratoire départemental d'hygiène, le 3 avril dernier, à partir d'un échantillon prélevé à



l'école. « eau conforme » nous dit-on.

Buvons-la donc sans crainte. Mais n'en abusons pas pour d'autres usages ainsi que nous le demande la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt:

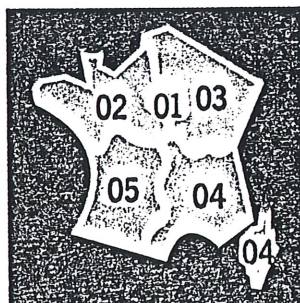
- Mesures de limitation provisoire des usages de l'eau dans le bassin de la Charente

« L'article 3 de l'arrêté interdépartemental du 10 avril 1996 définissant les mesures de limitation provisoire des usages de l'eau en période d'étiage dans le bassin versant de la Charente prévoit que les prélèvements d'eau destinés à l'irrigation sont interdits le dimanche de 8h à 20h pendant la période d'application de l'arrêté précité, à savoir du 15 juin au 15 septembre 1996. »

☐ Téléphone et numérotation à 10 chiffres

Cette nouveauté prend effet à partir du 18 octobre 96 à 23h.

Il suffit d'ajouter 2 chiffres en tête du numéro actuel, qui reste inchangé. Exemple pour la mairie: 46 93 11



11 deviendra 05 46 93 11 11.

Quel numéro ? Pour la France, voir le découpage ci-contre. Pour de plus amples informations, il y a une plaquette en mairie et un numéro vert est également disponible (05 18 10 96).

☐ Population communale = 0

(lu dans le JO AN 5 février 1996, p.646)
« Le dernier recensement a fait apparaître que 5 communes, en France n'ont pas d'habitants.

Aucun habitant à Caunette-sur-Lauquet dans l'Aude, aucun habitant dans la Meuse dans quatre communes du champ de bataille de Verdun: Beaumont-en-Verdunois, Bezoneraux, Haumont-près-Samogeuix et Louvemont-Côte de Poivre. »

On en reste perplexe ! En tout cas, si vous rêvez d'être élu Maire, (à la majorité absolue), ça fait au moins 5 communes où ça doit être possible !

☐ Taillebourg et « la plus que reine »

Son et lumière du 25 juillet au 4 août inclus, à partir de 22h.

Les représentations ont lieu au pied de la tour médiévale dans le parc du château de Taillebourg. Le spectacle est organisé par les Baladins du Comté de Taillebourg, association membre de la Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques, et de la Route historique des Plantagenêts.

Prix des places: 70f pour les adultes et 40f pour les enfants.

MC Pommier

Nouvelles

NOUVELLES DE LA SOCIETE DE CHASSE

L'ACCA de Bussac se réjouit d'avoir offert encore un agréable moment à tous ses amis le 24 février dernier à l'occasion du banquet des chasseurs.

En ce qui concerne le gibier, la reproduction de ce dernier semble s'être bien faite malgré un printemps un peu frais.

L'ouverture du gibier d'eau sur le domaine public maritime est prévue pour le samedi 20 juillet à 12h.

L'ouverture générale devrait intervenir le 8 septembre à 8h. Compte tenu du report à fin octobre du passage à l'heure d'hiver, l'heure d'ouverture de la chasse sera décalée à 9h à partir du 13 octobre, jour de l'ouverture du lièvre.

Le bureau

NOUVELLES DE LA BIBLIOTHEQUE

Permanences

Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque est ouverte tous les 15 jours, de 17h30 à 19h soit les jeudis **11 juillet, 25 juillet, 8 août, 22 août**.

Bibliobus

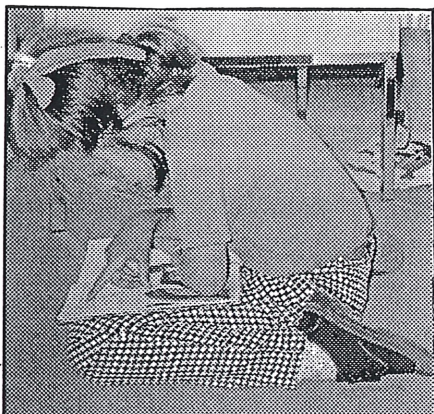
Le prochain passage du centre de prêt de Charente maritime est prévu pour le **19 septembre**, pour que le renouvellement des ouvrages ait lieu, il serait bon que tous les livres empruntés soit restitués à temps par les lecteurs.

La classe de CP à la bibliothèque du jeudi

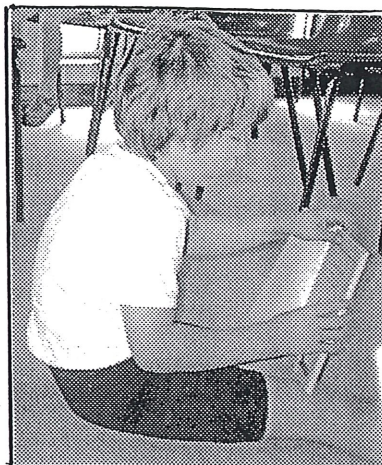
Pour la plupart, c'est gagné, ils lisent !



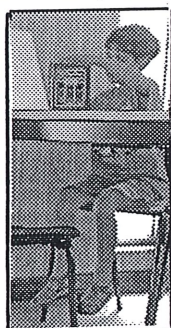
Informations locales



Mais c'est très difficile et tout le corps y participe. Nous, les responsables de la bibliothèque, nous avons assisté tous les jeudis à leurs progrès, à leurs découragements, et à leur émerveillement lorsque tout à coup



la phrase qu'ils viennent de déchiffrer à grand peine prend tout son sens et que leur visage s'éclaire. Pour certains, il n'y a pas de doute, on y arrive mieux à quatre pattes ou à plat ventre, ou recroquevillé sur son livre. De toute façon, l'essentiel est de savoir lire à la fin de l'année et nous espérons que la bibliothèque les a aidés dans leur effort.



MC Pommier

EMPLOYES MUNICIPAUX, DEPART ET ARRIVEES

Martine Grémillon ayant obtenu sa mutation au 1er juillet, nous quitte. Le conseil municipal, le personnel de la mairie et les instituteurs se sont réunis autour d'elle afin de lui exprimer leur sympathie.

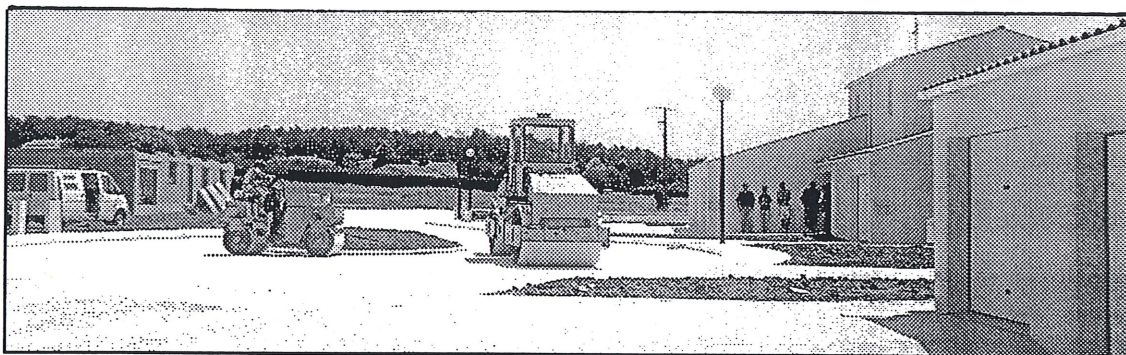
Sylvie Allamargot assurera à sa place l'entretien du groupe scolaire.

Pascale Delahaye, qui bénéficie d'un emploi CES est chargée, en remplacement d'Anne-Marie Monget, du port à domicile du courrier municipal et en particulier de la distribution de ce numéro de Bussac info.

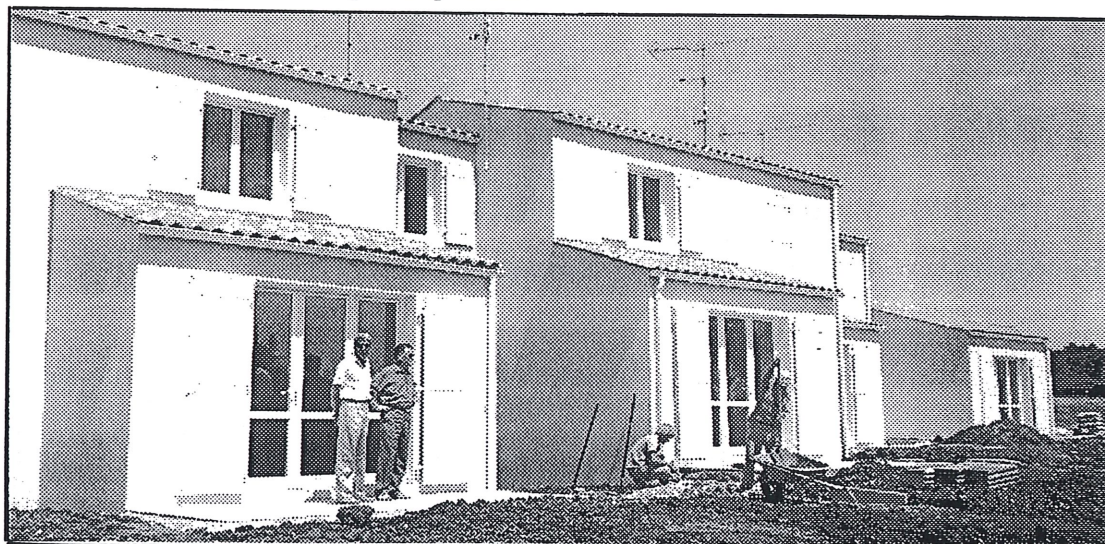


Photos-travaux

LE HAMEAU DES GRANDS CHAMPS



18 juin : réception des travaux sous un soleil de plomb. Les logements sont terminés mais les accès nécessitent encore le passage de quelques gros engins . Coté jardins privatifs, les clôtures sont installées par les employés municipaux. Mrs Chapuis et Vallet (office d'HLM) confrontent leurs impressions: plutôt positif.



21 juin : les locataires emménagent ce week-end. A l'automne, une inauguration officielle aura lieu, réunissant les différents partenaires du hameau et les locataires.

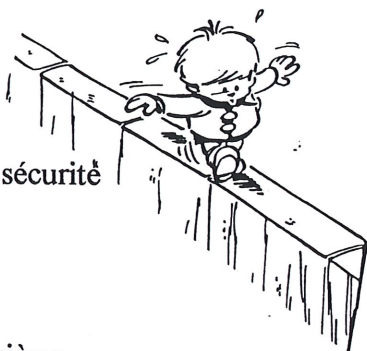
LE LOTISSEMENT DES GRANDS CHAMPS

La première maison sort de terre, celle de M. et Mme BALANGUE (à gauche, photo du haut). Les suivantes ne devraient pas tarder. Nous souhaitons la bienvenue à toutes ces nouvelles familles.

AUTRES TRAVAUX

Le mur de clôture du presbytère se termine, les traditionnels travaux de vacances d'été au groupe scolaire vont commencer, l'entretien des bâtiments, des chaussées et espaces verts se poursuit, avec des effectifs réduits et du matériel qui tombe quelque fois en panne...Ce sont les vacances.

Conseil d'école du 1er avril 1996



Ordre du jour

- 1- Commission de sécurité
- 2- Travaux
- 3- Effectifs
- 4- C.A.T.E
- 5- Voyages
- 6- Questions financières

Commission de sécurité :

Madame Ganthy donne lecture du procès-verbal de la réunion de la Commission de sécurité du 22 janvier 96 au groupe scolaire, réalisée en présence de M. Chapuis, Maire, Mme Ganthy, directrice, un représentant du Centre de secours, de la gendarmerie, de la D.D.E et deux conseillers municipaux.

Ce procès-verbal donne un avis favorable pour l'utilisation des locaux avec cependant les points suivants à revoir :

- l'installation d'une alarme de type 4
- le remplacement des verrous à aiguilles par des verrous à crémones
- la libre-circulation dans les dégagements (couloirs).

Monsieur Gonin s'interroge sur la sécurité des jeux de cour. Mme Ganthy l'informe que le conseiller pédagogique contrôle régulièrement ces installations et qu'elles ont été agréées lors de leur construction.

Il intervient sur le problème de la multiplicité des accès à l'école : il est fait observer que le grand portail situé près de la classe enfantine est normalement exclusivement réservé aux livraisons. L'installation d'une sonnette avertissant le personnel de service serait utile.

Monsieur le Maire rappelle le souci de la municipalité d'améliorer la sécurité de l'école avec, ces dernières années :

- la fermeture de l'ancienne entrée près du carrefour de la mairie

- l'ouverture des classes vers la cour pour une évacuation plus rapide des élèves
- l'installation d'un feu clignotant
- l'aménagement du centre bourg avec réalisation d'une chicane et de passages surélevés
- la pose de poteaux et chaînes devant la salle municipale.

Madame Ganthy reprend la parole pour exprimer le souhait de solliciter deux conseillers pédagogiques rochelais spécialisés en communication pour réaliser une étude sur la circulation à l'intérieur du groupe scolaire.

Travaux demandés

* Les travaux sollicités par Mme Ferrer à la rentrée ne sont pas réalisés à l'heure actuelle (ponçage des bureaux, installation d'étagères, confection d'un panneau d'affichage et de peinture).

* Prévoir l'aménagement du couloir, surtout par la pose d'un chauffage pour l'A.T.S.E.M de la classe de Mme Rouaud. De ce fait revoir la puissance du compteur électrique.

* pose d'une armoire à clés .

* marquage au sol dans la cour, sous le préau et sur le mur jouxtant les jeux (marelles, escargots, ...). Monsieur le Maire propose que les employés communaux procèdent au traçage avec le kit de la commune, en présence de Mme Ganthy. Il sera procédé à l'achat de bombes de peinture aux couleurs voulues.

* le conseil est informé qu'en cas de sinistre les enfants de la classe enfantine sortiraient de la salle de repos par la remise : la clé est accrochée à proximité.

* problème d'utilisation des extincteurs : Mme Ganthy propose, lors de leur prochain contrôle d'initier le personnel enseignant au maniement de ce matériel.

* il doit être procédé à l'affichage dans chaque classe des consignes à tenir en cas

Informations locales

de sinistre et fournies par le Centre de secours.

* Vu l'augmentation de l'effectif en classe enfantine pour la rentrée 96/97 la solution à adopter serait des lits superposés en salle de sieste de la maternelle.

* Problème d'odeurs dans la classe de sieste à résoudre.

❑ Prévisions effectifs 96 :

Monsieur Pimienta approuve la répartition prévue par les enseignants mais ne souhaite pas dépasser l'effectif de 28 en classe enfantine.

La répartition sera faite ultérieurement, au plus tard le 30 juin.

❑ C.A.T.E :

Les ateliers qui fonctionnent depuis le premier janvier 96 proposent :

1) Activités sur temps scolaire :

- jeux de raquettes pour la classe de M. Ferrer
- jeux de raquettes et VTT en alternance pour la classe de Mme Ganthy
- atelier informatique 1 heure par semaine (M. Bosseboeuf)
- bibliothèque

2) Activités hors temps scolaire :

- football
- tennis de table
- informatique (atelier animé par M. Contet)

* Pas d'expression corporelle cette année par manque d'animateur.

* L'accord du Conseil d'école est demandé pour les sorties à VTT avec les élèves de CM.

Mme Ganthy donne lecture du projet pédagogique qui fait apparaître que ces sorties sont organisées en collaboration avec la sécurité routière et agréées par le conseiller pédagogique de sport et M.

l'inspecteur. Le Conseil d'école approuve à l'unanimité.

❑ Voyages :

Classe de mer du 23 au 26 avril pour les classes de Mesdames Rouaud et Ferrer. Elles seront aidées de Melle Bourrier, une jeune fille C.E.S dans la classe de Mme Rouaud, de Mme Girard et Melle Seguin. Le dossier est en cours d'agrément.

❑ Problèmes financiers

* Suppression de la franchise postale au premier janvier 96 : il en coûtera en moyenne 300 F par trimestre pour l'affranchissement du courrier scolaire.

* Présentation du budget prévisionnel de l'école : le budget global sera arrêté à la fin du mois d'avril.

* Compte rendu de l'utilisation des crédits accordés par la commune pour la période du 1er janvier 95 au 31 décembre 95

- fournitures scolaires = 15000 F
- crédits dépensés = 15581, 49 F
- transport (voyages en car) = 6500 F
- crédits dépensés = 5277,50 F
- téléphone = 1500 F
- dépenses = 1500 F

* Les parents soulèvent le problème de la participation financière de plus en plus importante que consacrent les familles aux différentes manifestations scolaires annuelles (loto, fête de l'école, voyages, vente de travaux,...).

❑ Activité piscine

c'est à partir du 26 avril que les cours de CP, CE1 et CE2 iront à la piscine de Saintes, comme chaque année. Il y aura normalement 8 séances.

Les secrétaires de séance,

P. Bégaudeau et MC Allinand



La fête de l'école

Samedi 22 juin

Il y avait les stands traditionnels tenus par quelques volontaires, la pâtisserie, la buvette, les jeux et loterie, l'exposition des travaux des élèves. Pour ceux qui n'avaient pas pu y assister, il y avait aussi le film vidéo du séjour des petits à l'île d'Oléron.

Les enfants ont fait beaucoup de choses cette année et le spectacle qu'ils offraient d'habitude aux familles lors de la fête n'a pas trouvé le temps de voir le jour. Cependant, la classe des grands a réussi à nous donner un aperçu de leur talent théâtral. Ils ont sélectionné avec leur institutrice quelques scènes et morceaux choisis étudiés pendant l'année et qui leur avait particulièrement plu. Malgré un trac énorme, ils ont accepté de monter sur la scène de la salle municipale et d'en faire profiter l'assistance.

Programme

Les chats en poésie :

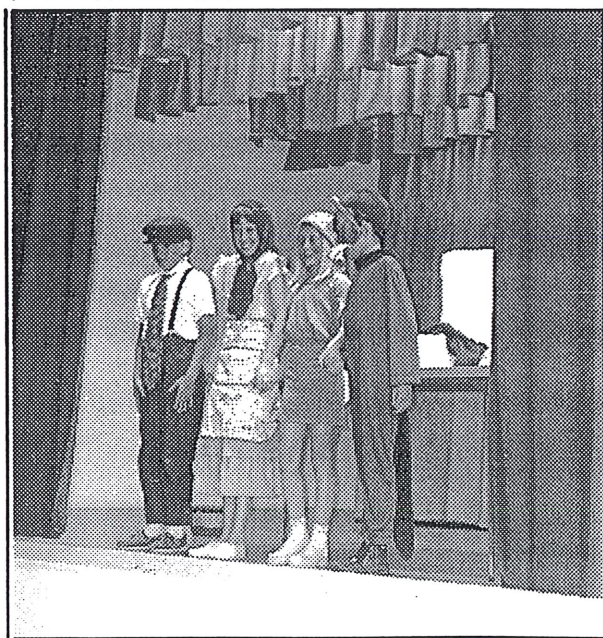
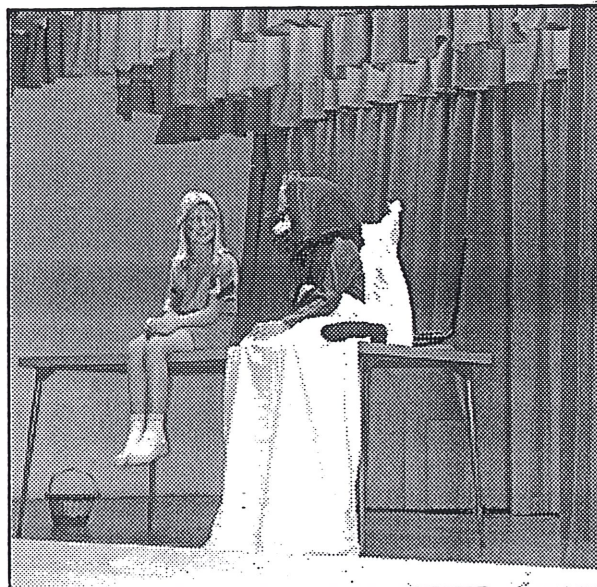
La mère chatte de Colette interprété par Eddy
Chanson du chat qui dort de Klingsor par Loïc
Le chat et l'oiseau de Prévert par Tristan et
Gaël

Les chats en théâtre :

Conversation au soleil de Colette avec Toby
chien (Jonathan) et Kiki la doucette (Marie-
Noëlle)

Les loups au théâtre : (photos ci-contre)

Le petit chaperon vert de Cami avec le père
(Emilien), la mère (Delphine), le chaperon
(Emilie), le loup (Yoann).



La peur en théâtre :

La quête de la peur de Grimm avec Mac Coyle
(Guillaume), Aymeric (Geoffroy et
Alexandre), le monstre des marais (Sylvain), la
narratrice (Julie), les filles de l'eau profondes
animées par Nicolas et Ludovic.

Epilogue

Le spectacle est clôturé par un moment
d'émotion lorsque chaque grand s'appêtant à
quitter l'école primaire, offre une rose à
Nadine Ganthy leur institutrice pour cette
dernière année.



Le mot du président

Nouveaux statuts, nouveau règlement intérieur.

L'assemblée générale annuelle de l'Association s'est tenue jeudi 20 juin. Elle fut précédée d'une assemblée générale extraordinaire qui avait pour ordre du jour l'adoption de nouveaux statuts et du nouveau règlement intérieur.

Pourquoi changer ?

Depuis maintenant 16 ans l'association était régie par des règles qui correspondaient à l'esprit et la volonté de ceux qui avaient souhaité sa mise en place.

Ces règles ont quelquefois été modifiées légèrement et ont toujours bien fonctionné.

Toutefois, nous vivons dans un monde qui évolue et nous devons aussi nous adapter.

Les statuts mis en place sont ceux de la Fédération Nationale des Foyers Ruraux.

Ces règles nouvelles correspondent mieux à nos activités actuelles, elles prennent en compte notre environnement et les écrits sont en accord avec nos actions.

Elles permettent à tout groupement ou association après accord du Conseil d'Administration d'intégrer le Foyer Rural moyennant une modeste cotisation.

En contre partie, les membres de ces associations ou groupements ne sont pas contraints de payer la carte du Foyer Rural sauf bien sûr s'ils désirent participer à des activités spécifiques organisées par celui-ci. Egalement comme changement, on notera que tous les membres du Conseil d'Administration sont des membres élus, seule la municipalité propriétaire des équipements et bailleur d'une subvention possède un poste de droit ce qui ne soulève aucune contestation.

La particularité de ces nouvelles règles c'est la possibilité de mettre en place des commissions regroupant des activités semblables et ayant des problèmes communs (commissions sports, commissions animation, ...etc.).

C'est aussi la volonté d'avoir une structure qui prenne en charge tous les problèmes qui se posent à l'association et de ne pas laisser une personne seule ou parfois un petit groupe décider ou organiser certaines manifestations.

L'ensemble de ces modifications doit permettre une meilleure communication entre les sections et les gens comme il vise à développer l'esprit d'entraide et de solidarité des membres et des habitants.

Il est évident que les règles ne font pas tout, elles doivent surtout permettre à ceux qui les utilisent d'augmenter leurs performances et leur efficacité dans tous les domaines et ce pour le bien du plus grand nombre.

Le pari est ambitieux, à nous de le tenir!

Roland Monget

Assemblée générale extraordinaire du Foyer rural (20 juin 1996)

Elle succède à l'AG du 7 juin, le quorum n'ayant pas été atteint.

Ordre du jour : modification des statuts du Foyer rural et du règlement intérieur.

Le président R. Monget explique à l'assemblée que les statuts et le règlement intérieur datent de la création du Foyer rural en 1980. Il fallait dépoussiérer et changer pour adapter et moderniser les règles de fonctionnement, mettre en accord les écrits et les actes.

La modification des statuts donne la possibilité de créer des commissions, ce qui permet de

rassembler des activités semblables, sportives, culturelles ou d'animation.

Une commission sportive pourra gérer le calendrier de l'ensemble des sections et pourra de ce fait, organiser l'occupation des terrains et des locaux. Une commission culture pourra prendre en charge les spectacles, les expositions, tout en choisissant les moyens les mieux adaptés.

Historique :

Avant la création du Foyer rural, existaient des associations (comité des fêtes, boules bussacaise, majorettes). De cette période il ne

reste que la Boule et le Comité des fêtes qui ont adhéré au Foyer rural et qui, lors de la création de celui-ci, ont eu chacune un siège de droit au conseil d'administration ainsi que la municipalité et le représentant des agriculteurs.

Aujourd'hui :

Le Comité des fêtes n'a plus d'activité, les majorettes sont parties avec leur association, la Boule est restée et se porte bien. Les caisses des associations de droit ne rentrent pas dans le budget du Foyer rural, la modification des statuts amènera un changement important.

Le conseil d'administration ne comportera que des membres élus hormis le maire de la commune. En effet, la participation active de la municipalité et la propriété des terrains et locaux lui donne un droit de regard. Chaque association adhérente aura trois voix au

conseil d'administration mais chaque membre de l'association concernée pourra adhérer individuellement au Foyer rural.

Question posée par la Boule bussacaise :

- Les associations non-adhérentes devront-elles payer la location de la salle municipale ?

Réponse de Guy Chapuis, maire :

- Les associations de Bussac fédérées par le Foyer rural auront la gratuité de la salle municipale y compris la société de chasse si elle adhère au Foyer rural. Les autres associations bussacaises bénéficieront du demi-tarif.

Les nouveaux statuts sont adoptés à une forte majorité (35 votants, 30 voix pour, 2 contre, 3 abstentions). L'assemblée générale qui va suivre se déroule donc sous les nouveaux statuts, le conseil d'administration est démissionnaire.

Assemblée générale ordinaire du Foyer rural

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE 95/96

- Depuis la dernière AG du 23 juin 1995, le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois et son bureau 9 fois.
- Une commission s'est réunie le 2 octobre pour mettre en place le projet PLAJS pour les vacances de Toussaint et de Noël (Projet local d'animation jeunesse et sport)
- Le bureau a établi une brochure d'accueil à l'intention des nouveaux arrivants dans la commune, elle sera diffusée prochainement.
- Le bureau a également mis en oeuvre la procédure de modification des statuts et du règlement intérieur et les a soumis à l'approbation du conseil d'administration.
- Une commission PLAJS composée des responsables du tennis et du tennis de table a établi le programme pour les vacances de février et de Pâques.
- Le 19 mars, débat sur le Service National à la demande de la mairie. Programmé à

l'échelle nationale, ce débat n'a rassemblé à Bussac qu'une dizaine de personnes.

- Le 17 août, soirée CIRKUB'U avec le groupe ROJSÄK, 24 personnes présentes.
- Le 4 novembre, soirée théâtre avec la troupe de l'Amicale Laïque de Saintes qui nous a présenté 1950quatrième, 70 personnes présentes.
- Toutes sections confondues, le Foyer rural a organisé 16 manifestations diverses : réception des Suisses, musique avec ROJZAK, soirée fruits de mer, soirée théâtre, soirée charentaise, tournoi tennis de table, arbre de Noël, réveillon de la St Sylvestre, paella, tournoi de tennis de table, randonnée VTT, soirée antillaise, randonnée pédestre, tournoi de football, brocante, tournoi de tennis.
- Notons également la naissance de la section « Dessin et peinture ».

Petit tour des sections qui ont répondu à l'appel :

Foyer rural

□ Boules :

La section boules compte 35 licenciés rattachés à la Fédération française de pétanque, 21 seniors masculins, 7 seniors féminins, 4 juniors, 2 cadets et un minime masculin.

Concours officiels du calendrier 96 :

- 1 concours en triplettes le 2 mars (formule 2), 34 triplettes ont participé.

- 1 concours en doublettes le dimanche 25 août toujours en formule 2.

Participation aux concours qualificatifs et championnats :

- St Jean d'Angely le 10 mars en triplète, 1 équipe senior

- Breuillet, le 17 mars en triplète, 1 équipe senior

- Pons, le 28 avril en triplète, 1 équipe cadet

- Pons, le 28 avril en triplète, 1 équipe junior

- Saintes, le 5 mai en tête à tête, 8 équipes seniors

- St Jean d'Angely, le 8 mai en doublettes, 2 équipes seniors féminines

- Marans, le 16 mai en doublettes mixtes, 6 équipes seniors

- Saintes, le 23 mai en doublette jeu provençal, 1 équipe senior mixte

- Saintes, le 2 juin tête à tête féminin, 2 équipes seniors

- Marennes (grand prix de la ville) en doublettes, 3 équipes seniors

- Marennes (grand prix de la ville) en doublettes, 1 équipe senior féminine

D'autres sorties ont eu lieu sur le département avec des résultats assez satisfaisants.

Concours internes :

Au cours de la saison d'été, 5 concours internes ouverts à tous les Bussacais sont prévus.

Samedi 15 juin, samedi 29 juin, vendredi 12 juillet, samedi 27 juillet, vendredi 6 septembre.

Tous ces concours auront lieu en soirée à partir de 20h30 et seront dotés d'un lot pour chaque joueur. Le **dimanche 11 août** après-midi, sera organisé un concours spécial avec invitation des clubs de pétanque voisins de la

commune, et doté de nombreux lots importants.

□ Couture

3 personnes seulement suivent assidûment ces cours, séances le mardi de 14 à 16h.

□ Football

Cette année a vu la création d'une section jeunes qui accueille les enfants de 6 à 12 ans, ils sont 18 cette année.

Autre point fort, l'association du club de Bussac avec le club du Douhet, qui s'appellera Bussac/Le Douhet. Cette association ouvre d'autres perspectives puisque l'effectif passera de 20 joueurs à 35. La saison qui vient de s'achever fut bonne puisque l'équipe de Bussac termine 2ème du championnat de 2ème division.

□ Gymnastique volontaire

45 membres particulièrement actifs! (voir article GV dans les pages qui suivent)

□ Jumelage

Le comité comprend 16 personnes, il s'est réuni 7 fois cette année.

- Réception des Suisses du 9 au 16 juillet 95 (31 Oronnais)

- Soirée charentaise du 25 novembre réunissant 109 personnes

- Soirée antillaise du 30 mars avec 132 convives

- La brocante du 2 juin sera comptabilisée pour la prochaine année.

□ Labo-photo

Quelques travaux tels que la cérémonie du 11 novembre, la remise de médaille à trois habitants de la commune, l'arbre de Noël du 17 décembre (plus de 80 photos vendues)

□ Remise en forme

Bonne fréquentation de la salle qui devient trop petite.

Soirée paella du 17 février.

Foyer rural

□ Tennis

Le tournoi interne a eu lieu du 26 juin au 8 juillet 95, participation moyenne.

Dans le cadre du PLAJS, des séances d'initiation au tennis ont été organisées pendant les petites vacances scolaires à l'aide d'un entraîneur diplômé d'état. 14 heures d'initiation pour une dizaine d'enfants.

□ Tennis de table (voir article dans les pages qui suivent)

Le compte-rendu d'activité est adopté à l'unanimité.

Question dans l'assistance : où en est la section VTT ?

- La section prévue n'a pas encore vu le jour mais le Foyer rural se déclare prêt à aider ceux qui s'engageront dans cette initiative semblant répondre à une forte demande.

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 95/96

Il a été vendu 274 cartes du FR. La lecture des résultats financiers fait apparaître un déficit de 1436,46 F, du en partie au déficit de la section jumelage qui, cette année, a reçu les Suisses.

Cette réception ayant lieu tous les 4 ans, le solde de la section est largement excédentaire les autres années.

RAPPORT MORAL (R. MONGET)

Une fois encore l'activité de l'association a été très soutenue tout au long de cette année 95/96.

Le bilan financier un peu en retrait par rapport aux années précédentes témoigne toutefois des signes de bonne santé. Sans revenir sur ce qui a été évoqué précédemment, si on peut regretter le départ de la chorale, tout en comprenant les raisons, on peut se féliciter de la naissance de deux activités nouvelles : la couture et la peinture-dessin. Deux activités qui ne demandent qu'à prospérer et se développer.

Par contre, nous n'avons pas réalisé la mise en place de l'activité VTT/cyclisme par faute d'encadrement. Nous n'avons pas non plus mis en place le panneau de basket permettant à

ceux qui le désirent de s'amuser ou s'entraîner pour devenir les Mickaël Jordan ou Magic Johnson de demain. Cela reste à faire car un retard n'est pas un abandon.

La vie d'une association ne s'arrête jamais. Si chaque année constitue un nouveau départ, c'est aussi l'occasion d'affiner nos actions, de les faire évoluer, en un mot d'acquiescer de l'expérience.

Notre association a maintenant 16 ans et depuis sa création, si ses règles de fonctionnement ont subi quelques modifications elles n'ont guère évolué sur le fond.

L'Assemblée Générale extraordinaire qui s'est tenue avant notre assemblée générale ordinaire a accepté tout à l'heure les nouveaux statuts et le règlement intérieur.

Nous avons donc à mettre en oeuvre au cours de cette prochaine saison les moyens qui permettront :

- une organisation légèrement différente impliquant un plus grand nombre d'entre nous dans la vie de l'association (création de commissions)

- une communication plus rapide et plus ciblée (les commissions seront composées de membres du Conseil d'Administration et des membres des sections intéressées)

- une prise en charge de tous les problèmes par un groupe (et non pas uniquement par le président pour les activités n'entrant pas dans le cadre d'une section)

Cela devrait permettre de mieux développer l'esprit d'entraide et de solidarité assurant une meilleure cohésion dans les actions entreprises.

Mais ne rêvons pas, ces nouvelles règles ne feront pas tout. Elles ne vont pas toutes seules changer radicalement notre vie.

Elles ne sont qu'un nouveau cadre dans lequel nous devons nous exprimer en y apportant notre savoir faire, notre disponibilité, notre volonté de réussir. Elles ne nous obligeront pas à faire plus mais à faire autrement. Bien sûr au départ, changer les habitudes que l'on a prises depuis plusieurs années cela semble

Foyer rural

difficile et nous sommes tous plus ou moins réticents.

Cela peut expliquer pourquoi nous avons mis déjà trois ans pour faire évoluer les esprits. Mais la raison nous a permis d'avancer.

Préparons-nous à poursuivre cette évolution :

- mettons en place les commissions permettant de prendre en charge toutes les actions que l'association peut réaliser (sportives, animation, gestion,...etc.).

- définissons le domaine et les moyens de chacune.

- recherchons des animateurs bénévoles pour toutes les actions ne demandant pas de technicité particulière.

- engageons-nous dans ce qui doit constituer non pas un nouveau départ mais une évolution sensible.

- ne soyons pas craintifs devant les nouveaux écueils.

Ne dit-on pas qu'avec la foi on peut soulever des montagnes ?

Servons-nous de ce nouveau levier constitué par nos nouvelles règles et exploitons-en toutes les possibilités pour redonner un élan rajeuni à notre enthousiasme.

ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En raison de la modification des statuts, l'ensemble du conseil doit être renouvelé.

Sont candidats :

Marie-Claude Allinand

Martine Antonin

Sylviane Bariteau

Guyène Boutinon

Janine Castillon

Josette Dupas

André Emerit

Jacques Gauduchon

Serge Labbe

Jocelyne Lajoie

Jean-Paul Lajoie

Roland Monget

Yves Pouponnot

Les treize membres candidats sont élus.

❑ Prix de la carte du Foyer rural

Les cartes FR sont proposées pour l'année 96/97 à 75 F pour les adultes et 45 F pour les moins de 16 ans.

❑ Etat des lieux des locaux et équipements

Jacques Gauduchon, représentant le FR et Camille Schaeffer représentant la Municipalité l'ont effectué. Quelques travaux d'entretien se révèlent nécessaires.

❑ Allocution de Guy Chapuis, maire de Bussac

Je note avec satisfaction que l'activité du Foyer rural a été soutenue au cours de la saison passée.

On peut regretter cependant que des manifestations artistiques de qualité n'aient pas eu l'audience qu'elles méritaient. Par contre le nouveau dynamisme de la section football, la naissance des sections dessin-peinture et couture sont encourageants.

Le développement de certaines activités (gymnastique en particulier) pose des problèmes de locaux. J'en prends acte. Une réflexion devra être engagée sur ce point mais dès à présent il faut savoir qu'une éventuelle extension ne peut être envisagée dans l'immédiat.

Pour ce qui est de la boule bussacaise, si des problèmes se posent, je souhaite qu'ils soient résolus dans un esprit de compréhension réciproque.

A l'issue de cette réunion, un pot est offert à l'assemblée par le Foyer rural et tout le monde est rentré chez lui :



Football

Cette année nous avons eu un effectif de 21 joueurs (même nombre que la saison précédente).

- Une seule équipe engagée en championnat (2ème division de district).

- Nous terminons la saison à la 2ème place à égalité de points avec nos voisins de Fontcouverte. C'est l'équipe de Tonnay-Boutonne qui termine 1ère et accède à la division supérieure.

Sur 22 matchs joués nous présentons un bilan de 16 victoires, 1 nul, 5 défaites. Nous possédons la 4ème attaque avec 73 buts marqués et la meilleure défense avec 26 buts encaissés.

Coupe AUNIS-SAINTONGE :

Elimination au 4ème tour sur le terrain de Meursac.

Challenge AUNIS-SAINTONGE :

Du fait que nous avons passé trois tours de coupe Aunis-Saintonge nous n'avons pas pu participer au Challenge cette année.

La saison 95/96 a été de courte durée pour 2 joueurs : Cyril Jacques et Jérémy Gavoin blessés sérieusement au genou.

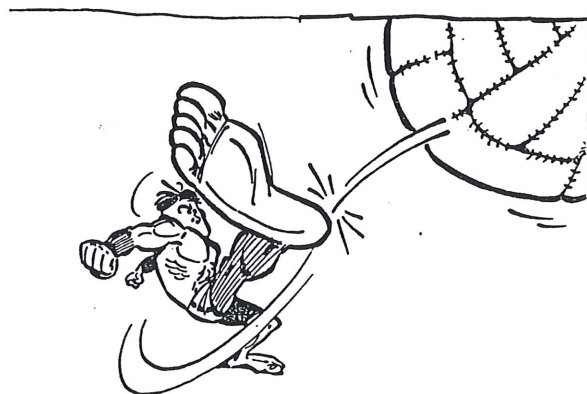
Monsieur Daniel Barbarin, entraîneur de l'équipe souhaite prendre du recul la saison prochaine pour différentes raisons. Quoi qu'il en soit, nous le remercions d'avoir entraîné et suivi l'équipe durant toute l'année.

18 joueurs débutants sont venus s'entraîner les mercredis après-midi sous la houlette de Eric Monget et Christophe Brechelière. La saison prochaine, ces jeunes devraient être engagés en compétition dites « plateaux ». Si de jeunes joueurs sont intéressés : s'adresser à Thierry MONGET (46.93.65.70) ou à Marcel PELTIER (46.74.50.20).

Le 18 mai le B.C.F a organisé son tournoi de sixte annuel, qui malgré le temps hasardeux en début d'après-midi a connu un bon succès. Les 24 équipes inscrites ont été récompensées par de nombreux lots, offerts par de généreux donateurs : la Mairie, Christian Collinet, Sté Marchat-Monnier, Serge Gavoin, Michel Judet, Gérard Garlopeau, Françoise Planet, Christian Menaud, Dominique Perrochain, Thierry Monget, Michel Chabot, Cécile Jacques, Sté Vacantel vacances.

Nos remerciements se portent également à Serge Queroy pour nous avoir offert un jeu de maillots, ainsi qu'aux employés municipaux pour leurs travaux effectués auprès des installations sportives.

Pour terminer, nous avons le plaisir de vous informer de l'arrivée d'un nouvel arbitre Christian Lys pour la saison prochaine; notre association avec la commune du DOUHET est maintenant chose faite.





Bilan du club de tennis de table

Saison 1995-1996

L'activité "Ping-Pong" a vu le jour en même temps que le Foyer Rural.

D'emblée, ce club s'est tourné vers une pratique sportive de compétition et a mis en place une formation des jeunes d'âge scolaire, en particulier dans le cadre des C.A.T.E (Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant) en collaboration avec l'école.

Cette politique s'est poursuivie cette année avec une innovation attendue depuis longtemps, à savoir l'intervention d'un moniteur professionnel (en l'occurrence Olivier Mallerault) pendant les petites vacances scolaires.

On a donc eu le dispositif suivant de formation et d'animation en direction des jeunes :

- a) **L'école de tennis de table** qui a fonctionné
- le lundi de 19 heures à 20 heures
 - le mercredi de 14h30 à 16 heures et de 16 heures à 17h 30

avec deux entraîneurs bénévoles : Christian Audebeaud et Paul Pimienta.

Au cours de ces séances, on a accueilli, au total, une douzaine d'enfants de 8 à 14 ans, d'octobre à mai.

A noter que ces séances n'ont pas eu lieu pendant les petites vacances scolaires.

b) les animations pendant les petites vacances scolaires dans le cadre du Projet Local d'Animation Jeunesse et Sports (=PLAJS)

A l'initiative de la Municipalité qui avait signé une convention avec l'État pour l'année 1995 instaurant le PLAJS ayant pour objectif d'offrir aux jeunes, notamment dans le temps extra-scolaire et pendant les vacances, des activités sportives et socia-éducatives encadrées par des animateurs qualifiés.

Une subvention de 7 500 F, attribuée par l'État, fut partagée équitablement entre le tennis, le football et le tennis de table (au cours de la réunion du 26 septembre 1995, en présence des responsables de ces sections et du Bureau du Foyer Rural).

Aucune participation financière ne fut demandée aux familles.

Un calendrier d'ensemble fut établi et distribué aux enfants de l'école. Il faut noter que l'organisation prévue permettait de pratiquer les 3 activités.

En ce qui concerne le tennis de table, 10 séances, de 2 heures chacune, ont été organisées et encadrées par Olivier Mallerault, entraîneur professionnel diplômé d'état.

□ Bilan de ces animations pendant les petites vacances

Sur le plan de la fréquentation, deux premières séances (23 octobre et 27 octobre) réunirent une dizaine d'enfants.

Par la suite, la fréquentation chuta, en particulier le mercredi où les collégiens avaient repris la classe mais pas les écoliers.

Il semble bien qu'il y ait eu une perte d'information entre le moment où elle fut faite (début octobre 1995) et la fin du calendrier (avril 1996).

D'autre part, on peut penser que le fait qu'une activité soit entièrement gratuite pour les familles puisse leur faire apparaître celle-ci comme ayant un caractère facultatif : on s'inscrit à l'avance, et on ne pense pas toujours à s'y rendre le moment venu.

Le caractère novateur d'une telle action encadrée par des moniteurs professionnels et rémunérés n'a pas été forcément bien compris pour cette première année de fonctionnement.

En ce qui concerne le tennis de table, cette première année de fonctionnement du PLAJS nous a conforté dans l'idée que l'intervention d'un animateur professionnel disponible et compétent était devenu indispensable pour relayer et soutenir l'action des bénévoles afin de proposer une animation et une formation crédibles aux jeunes enfants de la commune, y compris pendant les petites vacances.

Nous demandons donc que cette expérience soit renouvelée et relayée de façon plus importante par le Foyer Rural et la Municipalité.

Une enquête pourrait être effectuée sur la commune afin de cerner au mieux les besoins et désirs des familles et de leur poser la question d'une participation financière, la carte du foyer Rural restant nécessaire pour accéder aux équipements de base du Foyer Rural (terrain de tennis, salles de tennis de table, de musculation, terrain de football, etc.).

□ Bilan des équipes engagées en compétition

a) Championnat FFFT

L'équipe de Promotion Régionale se classe 3ème/10. C'est un bon résultat obtenu avec un effectif réduit mais régulier et très soudé.

L'équipe de Division 3 termine 3ème sur 8. Bonne saison malgré des difficultés à former une équipe homogène (joueurs blessés ou indisponibles)

b) **Le Championnat cantonal** : une équipe engagée qui finit à la 2ème place d'une poule de 8.

□ Bilan des tournois organisés par le club

- un tournoi interne le mercredi 13 décembre 1995, réservé aux jeunes de la commune (de 8 à 14 ans). Bonne ambiance sportive agrémentée pour chaque participant d'un gâteau et d'une boisson.

- le samedi 9 mars 1996, tournoi ouvert à des joueurs extérieurs (jeunes et adultes).

Participation moyenne ; quarante engagés au total mais des matches intéressants avec des joueurs bien classés qui ont montré aux plus jeunes que le tennis de table est un sport de compétition exigeant du point de vue technique et tactique.

Enfin le club remercie très chaleureusement les sponsors du club :

- Coiffure Françoise PLANET
- Epicerie Christian MENAUD
- Marée Michel CHABOT
- COOP ATLANTIQUE

qui ont bien voulu soutenir son action en offrant des lots : coupes, médailles, boissons, gâteaux,...

P. Pimienta

ACTIVITE DESSIN / PEINTURE

L'Ecole de dessin, c'est parti !.....nous commençons à sentir poindre les inconditionnels du pinceau. Allons nous découvrir des artistes ? Vous le saurez demain.....

Il est évident que la section est encore trop jeune pour en tirer des conclusions, cependant, nous pouvons déjà constater que cette activité plaît, intéresse et peut engendrer une émulation nous permettant, plus tard, d'organiser des concours intercommunaux, avec jury d'initiés.

S. RAUD

Gymnastique volontaire

Randonnée pédestre du 12 mai 1996



Encore une fois les cieux furent avec nous et une magnifique journée nous attendait.

Des kilomètres bien sûr, entamés avec un entrain de bonne augure. Quatre communes traversées : Bussac, St Vaize, Taillebourg, St Savinien, avec en tête une voiture acoustique et en queue de peloton un fourgon aux couleurs bien connues de nous tous, pour la sécurité.

Les enfants à vélo, les plus grands à pied et même des chiens ! Toute cette troupe eut le plaisir de trouver en des lieux inattendus notre cher président du Foyer Rural qui nous offrait des remontants liquides et solides pour tenir le coup.

A l'arrivée à ST SAVINIEN, un endroit idéal pour se détendre en toute tranquillité et profiter au maximum d'un repos mérité. L'apéritif fut préparé par Véronique et servi abondamment par nos trois animatrices qui avaient une forme d'enfer.

Le repas fut pris comme d'habitude dans la bonne humeur et quelques échanges gastronomiques et vinicoles vinrent agrémenter un tableau très familial.

L'après-midi: jeu de boules et découvertes de grottes furent au programme. Notre guide de randonnée Monsieur Orge, fut un parfait historien de ces carrières en sous-sol. Merci à lui.

Le retour se fit en voiture et en courbatures pour certains. Pour les gymnastiques volontaires le rendez-vous était pris pour la marche et les cours hebdomadaires.

Tout le monde se quitta ravi et fatigué d'une si belle journée.

A la prochaine

Assemblée générale du 10 juin

Participation satisfaisante des adhérents.

Le Président du Foyer Rural, invité, participait à cette assemblée.

Rapport moral de Jeanine COSTE, présidente, adopté à l'unanimité.

Rapport d'activité :

- les cours : 2 cours par semaine, 3 animatrices
- les marches : 30 randonnées et 320 kilomètres à ce jour, (organisation: J.COSTE et R.ORGE)
- les réunions : 5 réunions de bureau
- les activités :
 - * repas fruits de mer du 14 octobre 1995 (187 participants, la salle trop petite nous oblige à refuser du monde.) Repas apprécié. Merci à nos fournisseurs habituels.
 - *Randonnée pedestre du 12 mai, avec 52 marcheurs et 10 enfants, 3 coupes offertes.
- les stages : Les animatrices ont participé à des stages :
 - de musculation
 - nouvelles techniques : Fitness (step,...)
 - sensibilisation : 3ème âge
 - G.R.S (Gymnastique Rythmique et Sportive)

Rapport d'activité adopté à l'unanimité.

Rapport financier :

adopté à l'unanimité

Candidatures pour le bureau :

Une volontaire : Christine VALAX

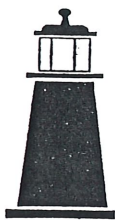
Activités prévues :

12 octobre : repas fruits de mer
Les cours : mêmes horaires
la marche : 11 mai
Randonnée : le soir

Reprise des cours le **MARDI 10 SEPTEMBRE 1996**

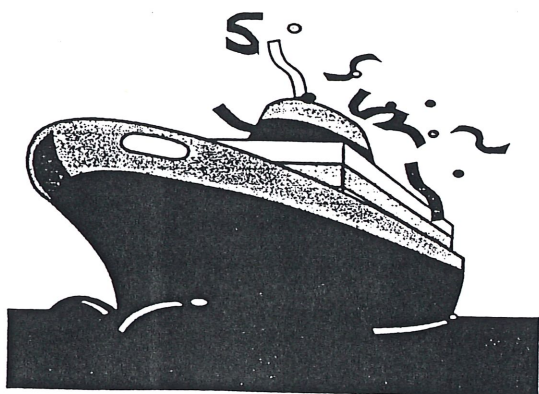


Les 3 animatrices diplômées FFEPGV
 De gauche à droite : Sylvie Gaquère, Véronique Emerit, Janine Coste.



Réalisé par GAEL et MATTHIEU

La section informatique de BUSSAC
vous souhaite de bonnes vacances!



Nous vous souhaitons
de bonnes vacances.
Le groupe Informatique.

Réalisé par
Clotilde Pérochain,
Delphine et Marie-Noëlle
Couprie

